

## Les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée à la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale (CCN) évalue les facteurs relatifs à la vie privée pour répondre aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des normes et politiques sur la vie privée du gouvernement du Canada. Les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée :

« servent à repérer les risques éventuels d'entrave à la vie privée que posent les programmes et services du gouvernement fédéral, qu'ils soient nouveaux ou remaniés. Elles aident également à éliminer ou à réduire ces risques à un niveau acceptable. »  
(site Web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, <[http://www.priv.gc.ca/fs-fi/02\\_05\\_d\\_33\\_f.cfm](http://www.priv.gc.ca/fs-fi/02_05_d_33_f.cfm)>, le 1<sup>er</sup> mars 2012)

Lorsqu'elle évalue les facteurs relatifs à la vie privée, la CCN a pour objectifs :

- de déterminer les données recueillies par le système qui sont visées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- d'évaluer les questions de protection des renseignements personnels liées au projet;
- de déterminer et de gérer les risques connexes.

Ce document résume les résultats des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée que la CCN a réalisées.

- [Système intégré de l'information en gestion sur les biens](#)
- [Système de gestion des relations avec la clientèle](#)
- [Oracle Financials](#)
- [PeopleSoft](#)
- [LiveLink](#)

### Système intégré de l'information en gestion sur les biens

La CCN a créé le Système intégré de l'information en gestion sur les biens (SIIGB) pour mettre à jour et simplifier la gestion des éléments d'actif mobilier et non mobilier ainsi que des ententes. Dès le début de la mise au point, on a tenu compte des questions relatives à la protection de la vie privée. Ainsi, on a considérablement limité l'utilisation des renseignements personnels sur des personnes pouvant être identifiées.

### Renseignements personnels

Un seul groupe de données du module des ententes contient un nombre important de renseignements personnels. Cela se limite aux renseignements personnels les plus élémentaires requis pour effectuer les fonctions opérationnelles nécessaires.

## **Système de gestion des relations avec la clientèle**

Le Système de gestion des relations avec la clientèle (SGRC) et les processus opérationnels connexes visent à améliorer les services à la clientèle de la CCN et à réduire les risques pour l'organisme. Le système permet cela en faisant le suivi et la gestion des coordonnées, des incidents, des problèmes, des demandes et des commentaires reçus du public et des groupes d'intérêt.

L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée a été entreprise au début du projet afin de pouvoir intégrer des recommandations relatives à la protection des renseignements personnels dans la conception du SGRC.

## **Recommandations relatives à la protection des renseignements personnels**

- Les employés qui utilisent le système ont la formation adéquate sur la politique de protection de la vie privée et le traitement des renseignements personnels.
- On vérifie périodiquement la gestion des données dans le SGRC.
- Les fichiers de renseignements personnels de la CCN reflètent les particularités de la cueillette de renseignements dans le SGRC.
- Le commissaire à la protection de la vie privée examine les enjeux et donne des conseils avant de mettre le système en œuvre.
- Les clients reçoivent un avis de collecte de données au moment de la collecte (qu'elle se fasse par téléphone, courriel, Internet ou en personne).
- Le système comprend toutes les fonctions de sécurité nécessaires pour assurer la protection des renseignements personnels, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- La conception et l'utilisation du SGRC respectent les politiques de la CCN en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.
- Les plaintes relatives à la gestion des renseignements personnels devraient être traitées au moyen du processus de règlement des plaintes de la CCN.

## **Oracle Financials**

La CCN se sert de l'ensemble d'applications financières de la Suite Oracle E-Business pour automatiser et simplifier ses processus opérationnels de planification financière des ressources de l'entreprise. Ce logiciel est utilisé en complémentarité avec une application de la CCN appelée Système de masse salariale. Cette application personnalisée est hébergée dans la base de données Oracle Financials et a été mise au point par le personnel des technologies de l'information de la CCN.

## Recommandations relatives à la protection des renseignements personnels

- Vérifier Oracle régulièrement pour s'assurer que les caractéristiques de sécurité intégrées qui donnent l'accès et les autorisations sont mises en œuvre correctement.
- Offrir une formation continue à la CCN pour rappeler aux employés la sensibilité des données personnelles.
- Afficher un résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée d'Oracle Financials sur le site Web de la CCN.

## PeopleSoft

La CCN se sert de l'application PeopleSoft du logiciel Oracle pour gérer son personnel et sa rémunération.

## Recommandations relatives à la protection des renseignements personnels

- Effectuer régulièrement une vérification de PeopleSoft pour s'assurer que les caractéristiques de sécurité intégrées qui donnent l'accès et les autorisations sont mises en œuvre correctement.
- Offrir une formation continue à la CCN pour rappeler aux employés la sensibilité des données personnelles.
- Afficher un résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée de PeopleSoft sur le site Web de la CCN.

## LiveLink

LiveLink est le dépôt intégré de documents de la CCN. Il sert à l'entreposage de ses dossiers électroniques et à la gestion de sa réserve de documents imprimés. L'analyse des facteurs relatifs à la vie privée a prouvé que le risque d'héberger des renseignements personnels dans LiveLink était modéré en dépit du fait qu'il n'était pas destiné à l'entreposage de ces renseignements.

La plus grande menace pour LiveLink, du point de vue de la protection des renseignements personnels, réside dans la transmission électronique de renseignements personnels provenant de documents ou de courriels (y compris de pièces jointes) par des employés, que celle-ci soit faite par inadvertance ou de façon incorrecte; il en résulte un risque de divulgation non autorisée de renseignements personnels de nature délicate. Une confiance excessive est placée sur les utilisateurs en l'absence de formation efficace sur la sécurité et sans supervision des actes posés par ces derniers. On recommande donc les mesures suivantes pour atténuer les risques.

## Recommandations relatives à la protection des renseignements personnels

- Les politiques de sécurité de l'information (y compris les exigences relatives à la protection des renseignements personnels) doivent être consolidées, résumées et faciles d'accès aux employés de la CCN.
- Un programme de sensibilisation à la sécurité de l'information (comprenant la protection des renseignements personnels) doit être instauré pour les nouveaux employés et offert chaque année à l'ensemble du personnel.
- On doit évaluer LiveLink pour extraire tout renseignement personnel ou de nature délicate qui a été transmis électroniquement par inadvertance. Par la suite, on fait des vérifications de conformité périodiques relativement à la politique de la CCN sur la transmission électronique.
- Le personnel des Ressources humaines rédige des procédures conformes à ses pratiques sécuritaires actuelles.
- Le personnel des Ressources humaines modifie les formulaires actuels grâce auxquels il recueille les renseignements personnels des employés afin d'y rajouter une mise en garde informant des droits et des obligations de toutes les parties intéressées en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels.